

## Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le NEUF FEVRIER à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'EGUILLE, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de L'Eguille-sur-Seudre, sous la présidence de Monsieur Jonathan MALAGNOUX, Maire.

**Présents** : L. MOUFFLET, A. QUILLET, Mrs, D. GUILLAUD, C. LEFEVRE, A. LEVEILLE, J. MALAGNOUX, A MARC, P. MANCEAU, A. RAVOUNA

**Absents-excuses avec pouvoir** : Me V. CLOPEAU (pouvoir donné à A. MARC), R. BUREAU (pouvoir donné à L. MOUFFLET), R. SOULIVET (pouvoir donné à A. RAVOUNA)

**Secrétaire de séance** : Alain RAVOUNA

Présents : 9            Votants : 12

Date de la convocation : 02/02/2022

- affichée le 04/02/2022

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ Tarif du cimetière

Après délibération, le conseil municipal, **DECIDE**

↪ De supprimer les concessions à perpétuité

↪ De retenir de nouveaux tarifs à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022** :

CONCESSIONS	TARIF	COLOBARIUM	TARIF
cinquantenaires	460.00 €	la case pour 15 ans	528.00 €
trentenaires	322.00 €	la case pour 30 ans	858.00 €
<del>perpétuelles</del>	<del>Supprimées</del>	dépôt provisoire <à 3 mois	45.00 €
<b>CAVURNES</b>		dépôt de 3 mois à 1 an	90.00 €
cinquantenaires	368.00 €	ouverture et fermeture d'une case	70.00 €
trentenaires	248.00 €		
Dispersion des cendres	55.00 €		

#### ➤ Centre de Gestion - convention d'adhésion 2022 au service retraite

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter les dossiers de demande de retraite et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

↪ DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente Maritime.

➤ **Personnel : ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

Considérant le départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux,  
Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- entretien des bâtiments communaux notamment : école, salle des fêtes, salles communales, pôle culturel et gîtes communaux

**Le Maire propose à l'assemblée :**

1° - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

- charge monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

➤ **Personnel : convention de mise à disposition avec L'OTC**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une réunion intervenue le 18 janvier dernier, avec monsieur BARRAU, président de la CARA, monsieur PIQUET, directeur général des finances, madame QUILLET et monsieur le maire, concernant la mise à disposition d'un agent à l'OTC. Il s'avère que ce contrat n'est pas conforme à la loi, il doit prendre fin.

Les démarches avec la CLECT, l'OTC et la commune sont en cours.

➤ **Syndicat Départemental de Voirie 17 : convention d'assistance financière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

◆ Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

◆ Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

Monsieur le maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✉ AUTORISE le maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie

➤ **Aménagement de la mairie**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il avait pris contact avec monsieur Mathieu MOUFFLET (société MCM CONSTRUCTION) pour un devis de plans pour les travaux d'aménagement de la mairie. Le devis s'élève à 420.00 € H.T. et comprend :

- réalisation des plans et le relevé de l'existant.

Monsieur le maire propose le déroulé suivant :

- signature du devis MCM CONSTRUCTION, ce dernier contactera les artisans avec lequel il est partenaire pour obtenir un devis global.

- De notre côté, nous recontacterons nos artisans pour un chiffrage plus précis en fonction des plans établis par l'entreprise MCM Construction.

- La commission « Travaux » étudiera l'ensemble des devis et proposera au Conseil Municipal les devis retenus.

Délais de réalisation :

- Obtenir tous les devis avant fin avril 2022

- Début de chantier : septembre 2022

Pour information, un dossier de demande subvention DETR 2022 a été déposé le 11 janvier dernier (date limite).

Le plan de financement peut s'établir ainsi :

DEPENSES	
Montant des travaux et matériaux d'œuvre H.T.	90 000,00 €
RECETTES	
DETR 25 %	22 500,00 €
Département 40 %	36 000,00 €
Fonds de concours 50%	15 750,00 €
Total des recettes	74 250,00 €
<b>Reste à charge pour la commune</b>	<b>15 750,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- De retenir le devis de l'entreprise MCM CONSTRUCTION

- Autorise monsieur le maire à poursuivre les démarches pour faire avancer le projet

#### ➤ Aménagement d'une aire de camping-car à Transconche :

Monsieur le maire donne la parole à madame Lydia MOUFFLET, adjointe en charge du dossier.

La commission « Transconche » a reçu la société Camping-car Park, pour l'établissement d'un devis pour l'aménagement d'une aire de stationnement de 24 places. Il est envisagé aussi la création d'une aire de covoiturage à proximité. L'ouverture pourrait être envisagée avril 2023.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'opération de création d'une aire de camping-car

- d'inscrire au budget communal 2022 les crédits nécessaires

#### ➤ Convention de partenariat avec la société Atlantic Animal Services pour la divagation des animaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions du code rural relatives aux animaux dangereux et/ou divaguant font obligation à la collectivité de prendre toutes les mesures permettant leur prise en charge 7 jours sur 7 - 24 h 00 sur 24 h 00.

Les services de la commune de L'EGUILLE ne disposant pas :

- Soit de moyens techniques adaptés pour capturer les animaux errants ;

- Soit d'agents communaux spécifiquement formés à une intervention dans de bonnes conditions de sécurité lors des captures délicates et/ou dangereuses ;
  - Soit ponctuellement de moyens humains nécessaires pour assurer les captures des animaux errants non dangereux (du fait d'absences diverses d'agents du service de la Police Municipale Pluricommunale de SAUJON - VAL DE SEUDRE ou des nécessités de service) ;
- Pour cela, il convient de passer une convention avec la société « ATLANTIC ANIMAL SERVICES » de VAUX-SUR-MER. Cette convention est établie pour une durée de deux ans renouvelable 2 fois à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

↳ D'ADOPTER le projet de convention avec la société « ATLANTIC ANIMAL SERVICES » 5 allée Reine des Prés - 17640 VAUX-SUR-MER

↳ D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

### ➤ Centre Socio Culturel Georges Brassens - Saint-Sulpice-de-Royan : convention de partenariat d'accueil collectif des enfants de 3 à 11 ans

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention nous lie avec le centre socio culturel de Saint-Sulpice-de-Royan pour l'accueil collectif de loisirs des enfants. Le Centre Socio culturel nous propose de prendre en références leurs heures réalisées selon le mode de calcul de la CAF soit 8 heures maximales pour une journée d'accueil durant les vacances (au lieu de 10 heures actuellement) et 9 heures maximales pour une journée d'accueil du mercredi (au lieu de 10 heures pour une journée complète ou 5 heures pour une demi-journée).

Pour mettre en œuvre cette nouvelle tarification, une nouvelle convention doit être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

↳ D'ADOPTER le projet de convention avec le Centre Socio Culturel Georges Brassens - Saint-Sulpice-de-Royan

↳ D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

### ➤ Fixation du loyer du logement de l'école

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation sont maintenant achevés.

Un locataire pourra être mis en place à compter du 15 mars 2022.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE**

- de retenir un loyer mensuel de **650.00 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.**

- Autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'installation d'un nouveau locataire.

### ➤ Personnel : modification de la durée hebdomadaire de l'adjoint en milieu scolaire

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier portant sur la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique en milieu scolaire avait été déposé auprès du Comité technique.

Suite à l'avis favorable de ce dernier (du 15/12/2021), le conseil municipal doit entériner cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification de la durée hebdomadaire de l'adjoint technique en milieu scolaire soit 32/35ème à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. (temps de travail annualisé)

Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal et lève la séance à 20 h 30.

### **Projet « Poste »**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'installer un médecin dans le local de l'ancienne poste. Aussi, monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'une commission « Poste » dédiée à ce projet.

Madame MOUFFLET propose que dans un premier temps l'ensemble du conseil municipal participe aux réunions préparatoires.

## **INFORMATIONS**

### **◆ Aménagement du Port**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission port du 14 décembre dernier, en présence de Pierre-Yves CHEVALIER. Il a été décidé de remplacer les barrières bois par des bornes escamotables.

### **◆ Révision du PLU = ENQUETE PUBLIQUE ANNULEE ET REPORTEE**

Le commissaire enquêteur est en arrêt maladie pour COVID, le Tribunal administratif a obligé la commune à reporter l'enquête publique : **du mercredi 2 mars 2022 au mercredi 6 avril 2022 :**

- Le mercredi 2 mars de 14h à 17h
- Le lundi 14 mars de 14h30 à 18h30
- Le lundi 28 mars de 14h30 à 18h30
- le mercredi 6 avril de 14h à 17h